

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
28 juin 2016

Date d'affichage :
11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le 4 juillet 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 19

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160704-DELIB160736-DE
Date de télétransmission : 05/07/2016
Date de réception préfecture : 05/07/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

QUESTION N° 36

OBJET : Occupation du domaine public par les commerces : redevance saisonnière 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2016 et la commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 21 juin 2016.

Afin de pouvoir étudier plus avant les modalités d'occupation du domaine public par les commerçants qui souhaitent étendre leur terrasse de manière saisonnière, sur des places de stationnement, une expérimentation est nécessaire.

Cette expérience serait menée dans le cadre du règlement dit « des terrasses » adopté en Conseil Municipal de septembre 2012, mais limitée au Centre-ville intra boulevards et avec des commerçants volontaires. Pour la mettre en œuvre il convient de créer le tarif correspondant.

Pour ce faire, à titre exceptionnel, la Commune assurera la fourniture et la pose/dépose des dispositifs de délimitation, sur la base de barrières Croix Saint André. Les commerçants volontaires paieront la redevance d'occupation correspondant à une terrasse simple (tables, chaises, parasols).

Pour mémoire, le tarif en vigueur pour 2016 pour une terrasse simple en centre-ville intramuros est de 24,30 € le mètre carré à l'année.

L'expérimentation devant durer quelques mois, uniquement, il convient d'autoriser à effectuer un prorata au nombre de mois concernés.

Un bilan de cette opération sera dressé afin de contribuer à la réflexion sur la redynamisation du Centre-Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les dispositions tarifaires supplémentaires proposées pour 2016**
- **autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL